



ASSEMBLÉE NATIONALE

11^{ème} législature

Radio Nostalgie

Question écrite n° 14569

Texte de la question

M. Christian Cuvilliez attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la situation de Radio Nostalgie actuellement concernée par le processus de privatisation du groupe RMC. Les salariés de Radio Nostalgie estiment que le projet présenté par NRJ n'est pas viable et qu'il conduirait, s'il était retenu, à des suppressions d'emplois. Ils ont présenté un projet alternatif de rachat de l'entreprise par eux-mêmes comportant une augmentation de leur participation au capital de 25 à 49 %. Selon ces mêmes salariés, M. Vanderchmitt, président de la Sofirad, s'était engagé à informer les repreneurs et à mettre les salariés en relation avec ces derniers. Or, il s'avère aujourd'hui, selon un communiqué de M. Vanderchmitt, que la vente se fait par appartements et la candidature de rachat par les salariés est donc possible. Il lui demande quelles dispositions elle compte prendre afin que soit examiné le projet alternatif des salariés et la mise en relation de ces derniers avec les repreneurs.

Texte de la réponse

Dès sa prise de fonction, le Gouvernement a souhaité engager la cession des intérêts que la SOFIRAD détient dans les radios du groupe RMC. Cette cession est intervenue au terme d'une procédure approfondie et transparente d'information et de consultation. Ce projet, intéressant près du quart des fréquences attribuées au secteur privé, nécessitait une solution globale et cohérente. Un examen détaillé des questions relatives à la concurrence a été mené et a conduit, après avis du CSA, à demander aux repreneurs, et à obtenir d'eux, des engagements permettant de garantir l'équilibre concurrentiel des marchés publicitaires radiophoniques nationaux et locaux. En outre, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, conformément à la loi, a donné son agrément à cette opération en s'attachant à trois points essentiels au regard de sa mission : le maintien des formats, le pluralisme de l'offre radiophonique et la recherche des meilleures conditions d'exercice de la concurrence. Enfin, les instances représentatives des salariés des différentes sociétés du groupe RMC ont été informées et consultées sur le projet de cession et ses conséquences. En ce qui concerne le projet de rachat de l'entreprise Radio Nostalgie par les salariés, celui-ci n'a pas été transmis dans les délais. En outre, le Gouvernement n'a été rendu destinataire d'aucun dossier concrétisant la proposition, bien que ses initiateurs aient été reçus par des membres du cabinet de la ministre de la culture et de la communication qui ont invité la direction de NRJ à engager le dialogue avec les représentants des salariés, porteurs du projet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Cuvilliez](#)

Circonscription : Seine-Maritime (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14569

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2726

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4682